



REPUBLIQUE TOGOLAISE

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Source de financement :

Accord de Prêt de la BOAD : 2024062/PR TG 2024 48 00

Accord de Prêt du FDE : N°2024070/FDE TG 2025 03 00

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE CENT-SOIXANTE-DOUZE (172) LOCALITES PAR EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION MOYENNE ET BASSE TENSION EN REPUBLIQUE TOGOLAISE (PER 172)

**Avis de sollicitation des Manifestations d'Intérêt International pour le recrutement
d'un bureau Chargé des prestations relatives au suivi et à l'évaluation du projet**

AMII N°008/AT2ER-PER172/PRMP/2026 du 23 septembre 2026

Procédure Restreinte Internationale – Préqualification de candidats

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

« Au Forfait »

2. Description du marché

L'État Togolais a sollicité des fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement du **Projet d'Électrification Rurale de cent-soixante-douze (172) localités par extension du réseau électrique de distribution moyenne et basse tension en République Togolaise**, et a l'intention d'utiliser une partie des ressources du financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif au recrutement d'un cabinet chargé du Suivi et de l'évaluation des résultats de développement

du projet.

L'Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (AT2ER) assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du ministère de l'économie et des finances (MEF), et du ministère délégué chargé de l'énergie et des ressources énergétiques (MDERM).

Les services attendus du cabinet consistent au suivi et à l'évaluation des résultats de développement du projet d'extension du réseau électrique moyenne et basse tension (MT/BT) dans 172 localités rurales au Togo (construction d'environ 1 104 km de réseau HTA, 307 km de réseau BT et 173 postes H61 HTA/BT ; raccordement d'environ 7 178 clients ruraux à l'électricité).

La Zone d'Influence du Projet (ZIP) couvre cent soixante-douze (172) localités sur toute l'étendue du territoire du Togo notamment dans les cinq (05) régions économiques, répartie comme suit : i) 13 localités dans la région Maritime ; ii) 57 localités dans la région des plateaux ; iii) 10 localités dans la région centrale ; iv) 18 localités dans la région de la Kara et 74 localités dans la région des Savanes. (Voir la liste des localités prises en compte par le projet dans les Termes de référence).

De manière spécifique, le consultant devra assurer les prestations suivantes :

- collecter, vérifier et analyser les indicateurs du cadre logique,
- évaluer annuellement les performances DO et IP à travers les barèmes BOAD,
- produire les matrices EERD avec justifications et recommandations,
- conduire une évaluation d'impact rapide en cours de projet,
- assurer le suivi à un (01) an post-clôture, incluant l'évaluation rétrospective,
- capitaliser les apprentissages et produire une fiche de leçons apprises.

3. Nombre et intitulé des lots

Le marché est en **lot unique (01 lot)**.

4. Budget maximal

Le budget maximal alloué à cette prestation est de : **Cent millions (100 000 000) de francs CFA HT**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/> . La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre de candidatures

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement*.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance est de **trente pourcent (30%)**.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

La date de commencement prévue est la date de notification de l'ordre de démarrage de services par l'Autorité Contractante et la période d'exécution du marché sera de « **sept (07) mois** » à partir de cette date, échelonnés sur **trois (03) ans**.

10. Durée de mise en œuvre du marché

Sept (07) mois échelonnés sur trois (03) années.

Voir le tableau 3 au point 7 des termes de référence "durée et organisation de la mission"

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire. Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- a) Le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **soixante-dix millions (70 000 000)** de francs CFA au cours des trois (03) dernières années 2023, 2024 et 2025 dans le cadre des missions de suivi-évaluation des résultats des projets de grande extension réseau MT/BT.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- a) Le soumissionnaire doit avoir une autorisation officielle d'exercer dans le domaine des prestations, attestée par une inscription au registre du commerce ou toute autre pièce officielle, et disposant d'une bonne maîtrise en expertise, en mobilisation sociale, en communication et enquête socio-économique.
- b) Le soumissionnaire doit disposer parmi son personnel permanent d'un statisticien, économiste ou enquêteur-sociologue de niveau BAC+5 au moins avec sept (07) ans d'expérience professionnelle.

3) Pièces administratives à fournir par le soumissionnaire

Le cabinet devra fournir les pièces administratives listées ci-dessous dans son offre :

- **L'attestation de régularité fiscale à jour du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est déclarée et à jour dans le payement de ses impôts et taxes),
- **L'attestation d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est inscrite au registre du commerce et autorisée à exercer légalement),

- **L'attestation de paiement de la taxe parafiscale à jour du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise paie les redevances liées aux marchés publics, en vigueur dans son pays d'origine),
- **Le quitus social à jour du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est déclarée, dispose des salariés pour qui elle verse une cotisation mensuelle),

4) Capacité technique du soumissionnaire

- Disposer d'au moins sept (07) ans d'expérience générale dans le suivi-évaluation des projets d'énergie (production/transport/distribution) incluant au moins le suivi et l'évaluation de projets de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT).
- Justifier au cours des **trois (03) dernières années (2023, 2024, et 2025)**, au moins d'**une (01) mission** de suivi-évaluation des résultats de développement des projets de construction de lignes électriques de distribution moyenne et basse tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **cent millions (100 000 000) de francs CFA HT**.

N.B : Le candidat devra fournir les pièces justificatives appropriées (contrats, attestations de bonne exécution, etc.) permettant de vérifier la réalité, la nature et l'ampleur des prestations déclarées.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, les candidatures seront classées pour retenir les huit (08) meilleurs au moyen des seuls critères comparatifs additionnels ci-après, appliqués successivement jusqu'à départage :

- Valeur cumulée (montant HT) des missions de suivi-évaluation des performances de projets dans le secteur de l'électrification rurale, notamment, dans la construction de lignes électriques de distribution moyenne et basse tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **cent millions (100 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2023-2025 ;
- Nombre de missions suivi-évaluation des performances de projets dans le secteur de l'électrification rurale, notamment de construction de lignes électriques de distribution moyenne et basse tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **cent millions (100 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2023-2025 ;
- Nombre de missions de suivi-évaluation de projet de construction de lignes électriques de distribution moyenne et basse tension (MT/BT) financées par des bailleurs de fonds multilatéraux ;
- Durée d'expérience globale (années) dans le suivi-évaluation des projets de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT).

N.B. : Si, à l'issue de l'application d'un critère, plusieurs candidats restent à parfaite égalité pour la 8^e place, le critère suivant est appliqué uniquement à ces candidats ex aequo.

12. Critères d'attribution

Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

13. Date et heure limites de réception des manifestations d'intérêt

La date et l'heure limites pour la réception des manifestations d'intérêt est : Le **14 octobre 2026 à 10 heures 00 minutes GMT**.

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard (disponible

auprès de l'autorité contractante. Le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, de **lundi à vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 GMT**, auprès de l'Autorité Contractante, par mail à l'adresse passation_marches@at2er.tg avec en copie per172@at2er.tg.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer leurs dossiers, en quatre exemplaires (un original et 3 copies) en français, au plus tard le **14 octobre 2026 à 10 heures 00 minutes GMT**.

à l'adresse ci-dessous en précisant l'objet : « Réponse à l'avis d'appel à manifestations d'intérêt international – AMII N°008/AT2ER-PER172/PRMP/2026 – Recrutement d'un bureau chargé du Suivi et de l'Évaluation du projet d'électrification rurale de 172 localités par extension de réseau électrique MT/BT au Togo » :

*Agence Togolaise d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables
503 rue de la Binah, 14 BP 128 Lomé-Togo, Tel : +228 22 21 21 44.*

Ou par voie électronique au mail : passation_marches@at2er.tg avec en copie per172@at2er.tg.

Les dossiers physiques seront accompagnés d'une version numérique en PDF sur clé USB.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **14 octobre 2026 à 10 heures 30 minutes GMT** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à manifestations d'intérêt international et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, consultable sur le site officiel de la Banque ou sur le lien suivant <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marches/>.

